Les lecteurs de notre grande édition à huit pages seront heureux de trouver plus loin :

Les Cours très complets de la Bourse de Paris.

S in Etton.

L'aumône sur gages.

Lettre d s Etats-Unis.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du mercredi 4 mai 1910

VOL QUALIFIÉ A VALENCIENNES

Les accusés sont : Jaseph Booms, 34 ans, né à Roubaix ; Emile Cornelis, né à Cappelle, 32 ans, terrassier ; Léon Bertram, né à Saint-Pol-sur-Mer, 24 ans, tous sans domicile fixe ; Henri Bertram, 30 ans, né à Saint-Pol-sur-Mer, en fuite ; Victor Boutigny, 26 ans, menuisier à Valenciennes.

Dans la nuit du 25 au 26 décembre 1909, à Valenciennes, des malfaiteurs pénétrèrent dans l'enclos du chemin de fer du Nord, fracturèrent un wagon et s'emparèrent de trois sacs de café vert pesant 181 kilos et d'un sac de poivre en grains pesant 63 kilos destinés au sieur Sohier, épicier au Celeau.

Il résulte de l'information que le 25 décembre 1909, après s'être concertés dans le débit Maringuen, Booms, Cornélis, Henri et Léon Bertram sortaient de cet établissement vers onze heures et demie du soir, dans l'intention d'aller voler des marchandises dans un wagon de l'enclos du triage. Booms fit le guet, Cornélis et les frères Bertram pénétrèrent dans l'enclos, enlevèrent deux sacs de café qu'ils transportèrent près de la palissade. Revenus au débit Maringuen, ils retournèrent à l'enclos avec le nommé Boutigny. Ils enlevèrent encore un sac de café et un sac de poivre et transportèrent le tout au débit Maringuen, dans la chambre de Cornélis.

Booms et Boutigny reconnaissent les faits. Cornélis et Léon Bertram protestent de leur innocence. Les renseignements fournis sur Booms et Boutigny ne sont pas mauvais. Léon Bertram, Henri Bertram et Cornélis ont des antécédents judiciaires, les deux derniers sont relégables.

Joseph Boons est condamné à 3 ans de prison ; Emile Cornélis, 10 ans de travaux forcés et relégué ; Léon Bertram, 16 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour ; Victor Boutigny est acquitté.

VOL QUALIFIÉ A VALENCIENNES

Les accusés sont : Paul Ramez, 30 ans, terrassier à Valenciennes ; Alexandre Clément, 25 ans, journalier à Valenciennes. Cette affaire appelée lors de la dernière session, a été remise, par suite de l'absence des principaux témoins.

Ramez et Clément sont inculpés d'avoir, le 7 septembre 1908, assailli sur l'Esplanade, Valentin Hautem et de lui avoir dérobé son porte-monnaie contenant environ dix francs.

Ramez a été condamné 4 fois, Clément 15 fois, ce dernier est relégable. Tous deux nient les faits.

Paul Ramez et Alexandre Clément sont acquittés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 4 mai 1910

Présidence de M. Gouaan, vice-président

EXPLOITS D'OUVRIERS CONGÉDIÉS

Lundi dernier, trois ouvriers de la minoterie Tonville frères, rue Condorcet, à Roubaix : Arthur Allard, 28 ans, rue du Caire, 18 ; J.-B. Leman, 32 ans, rue d'Alger, cour Vanackère, et Pierre Dewaele, 37 ans, cité Saint-François, 1, à Croix, mécontents d'avoir été congédiés le matin, pénétrèrent dans l'établissement, et après avoir souillé grossièrement une vingtaine de sacs de farine, se précipitèrent sur le contre-maître, M. Duthoit, et le frappèrent violemment.

Seuls les deux premiers sont poursuivis devant le tribunal correctionnel, le troisième passera en simple police.

M. Duthoit se présente au tribunal imparfaitement guéri.

Allard et Leman reconnaissent la plupart des faits, qu'ils mettent sur le compte de l'ivresse.

Leman est condamné à quatre mois, Allard trois mois.

LA FRAUDE

Trois mois et 500 francs à Emile Gomet, 23 ans, journalier à Roubaix, pour fraude de 20 kilos de café vert, d'une valeur de 180 fr., qu'il transportait avec deux individus qui ont réussi à prendre la fuite.

— Six jours et 500 fr. à Henri Tanghe, 17 ans, sans domicile, qui en compagnie d'un inconnu, transportait 76 kilos de café vert valeur 228 fr.

— Six jours avec sursis et 500 fr. d'amende à Marcel Vassent, 17 ans, scieur de bois. Cet individu fut arrêté à Tourcoing au moment où il essayait d'escalader la barrière de la Grande-Vitesse. Il était porteur de 11 kilos de café vert.

— Vingt-quatre jours et 500 fr. à Philémon Brackman, 41 ans, ouvrier agricole à Rorsbecke (Belgique), arrêté à la gare de Tourcoing, porteur de diverses marchandises d'une valeur de 61 fr. 75.

— Six jours et 500 fr. à Francis Charles, 20 ans, rue du Fort, 145, à Roubaix, fraude de 3 kilos de café vert valeur 90 fr.

— Vingt-quatre jours et 500 fr. à Alphonse Vanhove, 28 ans, tisserand, rue du Pont-Rouge, 38, à Tourcoing, qui avec l'aide d'un inconnu a tenté de passer en fraude 77 kilos de café vert valant 230 fr.

— Trois jours et 500 fr. à Edouard Manreck, sans domicile fixe et à Jean Holderbaum, à Denain, fraude de café.

AFFAIRES DIVERSES

Trois mois à Alfred Holvoet, 22 ans, manœuvre de maçon, à Charleroi ; un an à Camille Vanlighem, 36 ans, peigneur, à Charleroi. Ces deux individus avaient été arrêtés le 30 avril, rue du Fort, à Roubaix, par les agents de police Jos, Carette et Florquin.

— Vingt jours et 5 fr. à Emile Thieffry, à Lille, pour rebellion, outrages et ivresse.

— Quinze jours et 5 fr. à Albert Boucherie, 29 ans, trempeur, à Mons-en-Barœul, qui étant ivre, a injurié les agents et a brisé des carreaux au violon.

Bulletin diocésain paroissial

La Direction du **Bulletin diocésain paroissial** nous prie d'annoncer que le prochain numéro portera la date du **15 Mai** (troisième dimanche du mois).

La copie spéciale devra être envoyée **AU PLUS TARD, le Dimanche 8 Mai.**

Toute communication qui arriverait après le **Mercredi** ne pourrait être insérée.

Sauf contre-ordre avant le **Jeudi matin**, le **Bulletin commun** sera servi d'office à tous les abonnés qui n'auront pas envoyé de partie spéciale.

Sommaire des principaux articles :

La Pentecôte et la Fête de la Sainte-Trinité. — Les élections. — Pèlerinage à Montréal. — Socialistes dégoûtés. — Lettre scolaire. — Au début de la belle saison (prenons garde aux fêtes organisées le dimanche). — La vertu du Signe de la Croix, etc.

Courrier militaire

Pour recevoir une réponse dans le courrier hebdomadaire, il faut adresser une lettre à M. Flambeau, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse par lettre, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

431. E. et P., Armentières. — Les indications portées sur les feuilles de la revision servent aux commandants de recrutement pour le classement des jeunes soldats, mais il n'est tenu compte de leurs désirs que dans la mesure où ils concordent avec les besoins de la circonscription. — 2° Vous n'êtes nullement obligé de passer au B. A. M. Vous n'avez qu'à écrire en juin au commandant du recrutement pour lui dire que vous ne vous présenterez pas. Il suffit qu'il soit prévenu avant le 1er juin. — 3° Pourquoi ne chercheriez-vous pas à obtenir le B. A. M. de la cavalerie. Faites un peu d'équitation et apprenez quelques notions d'hippologie. Ainsi vous n'aurez pas travaillé en pure perte. — 4° Une circulaire ministérielle décide chaque année si ce sont les plus jeunes ou les plus anciens qui doivent être affectés dans les garnisons les plus éloignées. Cela change ordinairement d'une année à l'autre. — 5° Si vous renoncez au B. A. M., renouvelez en même temps votre demande pour être dragon dans votre lettre au recrutement. — 6° Si vous vous décidez à passer le B. A. M. de la cavalerie, n'oubliez pas de faire une nouvelle demande avant le 1er juin au commandant de recrutement.

N° 15. Un crapoto. — Vous êtes Français sous condition résolutoire, c'est-à-dire que vous gardez la faculté de répudier la qualité de Français jusqu'à l'année qui suit votre majeurité. Si à cette époque vous n'avez pas usé de votre droit, vous serez inscrit d'office sur le tableau de la première classe formée après vos 22 ans accomplis. Vous pouvez d'ailleurs, si vous le désirez, faire votre service avec les jeunes gens du même âge que vous. Pour les formalités, mettez-vous en rapport avec le juge de paix. Il vous donnera tous les renseignements nécessaires et vous indiquera les pièces à produire. Dans tout ce qui précède, j'ai supposé que non seulement votre père était Belge, mais encore qu'il est né en Belgique.

Un futur cavalier, Tourcoing. — Pour être classé dans la cavalerie légère, il faut avoir environ de 1 m. 59 à 1 m. 66 et peser de 60 kilos à 65 kilos. — 2° Vous trouverez tous les livres dont vous avez besoin chez M. O. Girot, 1, place des Tilleuls, Grenoble. Ecrivez-lui de ma part. — 3° Oui, vous pouvez parfaitement faire un fourrier. Votre écriture est bonne, quoique cependant un peu fine. Il ne faudra pas craindre d'appuyer un peu plus.

N° 7. En avant ! — 1° Avec les différents suppléments, la solde d'un sous-officier non rengagé est d'environ 1 fr. 80, dans l'artillerie comme dans l'infanterie. — 2° Cette prime varie suivant les régiments. Il y a la prime forte, la moyenne, la faible. Pour quatre ans, elle varie de 100 à 300 fr., et pour cinq de 200 à 400. Consultez les affiches qui se trouvent dans les mairies et dans les gares. — 3° Engagez-vous pour quatre ans. Si la carrière militaire vous plaît, vous serez toujours à temps de rengager encore pour un an ou plus. Les avantages pour vous seront exactement les mêmes, au point de vue pécuniaire comme aux autres. — 4° Le programme non militaire de Versailles est le même que celui de Saint-Maixent pour l'artillerie. — 5° La durée des études dans ces écoles est de un an. — 6° Oui, vous pouvez demander Saint-Maixent en vous engageant. Je crois que vous l'obtiendrez. C'est une bonne garnison. Le commandant de recrutement vous renseignera exactement. — 7° Votre constitution vous permet de vous engager dans l'artillerie. — 8° J'ignore.

M. F. G., n° 21, à Trelon. — Le fait d'être réformé ne vous empêche pas d'entrer dans une administration ou dans les chemins de fer. Il faut vous renseigner et faire des démarches. Je regrette de ne pas connaître le livre que vous me demandez. J'ignore même s'il existe. — Vous ne recevrez pas de papier. Votre réforme est inscrite sur votre livret.

Toulouse. Armée-Patrie. — 1° Mais si, votre poids est très suffisant. Vous êtes un solide gaillard et vous serez accepté. Pour une taille de 1 m. 74, il suffit d'avoir environ 57 kilos. Avec cette constitution, vous pouvez choisir à votre gré l'infanterie, les cuirassiers ou l'artillerie. L'avancement est à peu près le même dans tous les régiments et dans toutes les armes, un peu plus rapide peut-être dans l'infanterie. Il dépend beaucoup des circonstances. — 2° Vous avez une bonne écriture, et si vous le voulez vous arriverez facilement au grade de fourrier.

L. P. 4. 1899. — 1° Puisque vous avez fait quatre ans, vous êtes dispensé des deux périodes dans la réserve, et vous ne serez plus appelé que par les neuf jours. Vous aurez le grade de sergent, à moins que d'ici là vous ne soyez nommé adjudant dans la réserve. — 2° Vous ne pouvez espérer obtenir aucune des médailles dont vous me parlez.

Patriote savoyard. N° 17. — Le bégayement n'est pas un cas de réforme. Pour vous dire si ce jeune homme sera classé dans le service auxiliaire, il faudrait que je l'entende et que je sois médecin militaire. Tout dépend du degré de cette infirmité. — 2° Puisqu'il est bon menuisier, il pourra demander les sections de commis ouvriers. S'il ne les obtient pas, il pourra, dans un corps, être employé comme sapeur. — 3° Ne comptez pas sur un traitement donné au régiment pour faire disparaître cette infirmité. Dans ces affections, où les nerfs ont une grande part, il faut des soins et des méthodes qu'on ne peut employer dans l'armée.

Un futur conscrit de la Marne. — Si l'on ne tient pas à choisir son corps, on peut demander à passer le B. A. M. aussitôt après être arrivé au régiment. On profite de l'avantage principal du B. A. M. qui est la possibilité d'être nommé caporal ou brigadier à quatre mois au lieu de six, si d'ailleurs on le mérite et si on en est jugé capable.

Liberté. 24. — 1° Ecrivez au commencement d'août au commandant de recrutement pour lui demander à être convoqué devant le Conseil spécial qui siège du 24 août au 4 septembre. — 2° Oui, le B. A. M. passé après l'incorporation est le même ; il donne les mêmes avantages, sauf le choix du corps. — 3° Le B. A. M. n'est pas nécessaire pour les écoles de sous-officiers ; mais on ne peut se présenter à ces dernières que si l'on a deux ans de grade de sergent.

Un Roubaisien. N° 40. — Vous pouvez être incorporé dans l'infanterie, les cuirassiers ou l'artillerie. — La classe sera probablement incorporée du 4 au 8 octobre.

Un étudiant d'Angers. N° 450. — Vous ne pouvez choisir votre régiment qu'en passant le B. A. M. Lisez ma chronique de la semaine prochaine ou demandez sa brochure (0 fr. 75) à M. Girot, 1, place des Tilleuls, à Grenoble.

L. U. N° 20, Reims. — Vous ne pouvez être ni musicien, ni appartenir au service armé. — Votre ami a un poids trop faible pour aller dans l'artillerie. — Je ne puis vous dire si personnellement vous y serez affecté. Pour les auxiliaires, on ne s'occupe pas de la taille.

M. J. P. 30. — 1° Ne comptez pas être sergent en douze mois, surtout sans le B. A. M. C'est possible, mais avec beaucoup de chance. — 2° Vous pouvez demander la cavalerie et même passer le B. A. M. de cette arme. — 3° Vous pourrez arriver à Saint-Maixent, avec l'instruction que vous me déclarez, en trois, quatre ou cinq ans. Pour Saumur, c'est plus long. — 4° Non, pas trop. — 5° Non (il y a cependant quelques sous-officiers détachés aux spahis sénégalais ou à l'escadron d'Indochine. — 6° Il y a beaucoup d'officiers de cavalerie sans particule et sans fortune.

Un futur défenseur de la patrie. — Votre tour de poitrine et votre poids me paraissent un peu faibles. Je ne puis vous donner l'assurance que vous serez accepté.

J. M. J. — Si les affections dont vous me parlez ne vous permettent plus un service actif, il faut écrire au commandant de recrutement en lui demandant de vous convoquer devant une Commission de réforme. Joignez au besoin un certificat à votre lettre, et remettez-la à la gendarmerie. C'est la voie régulière.

Vive la classe 1909 ! — L'affectation des jeunes soldats est faite dans le commencement de septembre.

Réponds directement. — G., au 38e. — L. G., à Paris. — Abbé J. B., à St-Omer. — J. D., à Paris. — Abbé L., à St-Brieuc. — Mme Vve L. L., à Ascq. — B. R., à Annonay. — A. M., à Lille. — D., à Bonnay. — B. B., à Reims. — C. L., à Armentières. — A. D., à Armentières. — J. M., à Dechy. — J. D., à Fellaghien. — D. A., à Nant-le-Grand. — H. M., à Hagelnau. — H. G., poste restante de St-R., à Avranches. — J. B., à Châteauroux. — Abbé G., à Carentan. — M. le curé de St-Pierre-de-Caussi. — M. le curé du Masnil. — C., à St-Jean-de-Beurnay. — Abbé B., à Carnoët. — J.-B. B., à Paris. — E. de P., à Douai. — M. le curé de Noillenz. — M. le curé de Lapradelle. — Dr A., à St-Quentin. — L. A. S., aux Mées. — G. V., à Hazebrouck. — Abbé G., à Laval. — Abbé G., à Portieux.

FLAMBEAU.

L'Odol est le premier et le seul dentifrice qui agisse non seulement pendant le moment où on l'emploie, mais encore d'une manière continue plusieurs heures après son emploi.

L'Odol pénètre dans les cavités des dents, imprègne pour ainsi dire les muqueuses des gencives et les dents de ses éléments antiseptiques et continue encore à exercer ses effets salutaires pendant des heures entières.

C'est grâce à cette propriété absolument unique et particulière à l'Odol que l'on obtient une action antiseptique prolongée qui débarrasse la denture, jusque dans ses plus fins replis, de tous les germes de fermentation et de putréfaction qui détruisent les dents.

Port de Dunkerque

SUR RADE le 4 mai

Iquique, 4-m. fr. A.-D. Bordes, 2155, nitrate.

ENTRÉES du 3 mai. — Néant

du 4 mai

Petershaven, v. fr. Camille, 501, lest.

SORTIES du 3 mai

Bergen, v. n. Hugin, 867, lège.

du 4 mai. — Néant

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES : VENANT DE :

Barry, 1er mai, st. Amiral-Borresen — Dque
Middlesbrough, 1er, s. Belta — Dque
Middlesbrough, 2, st. Normandie — Dque
Boulogne 1er, st. fr. San Martin — Bilbao

DÉPARTS : ALLANT A :

Bombay, 1er mai, st. Clan Leslie — R.-U. ou C.
Calcutta, 30 avril, st. City of Edinburg — Londres et Dunkerque
Montevideo, 29, st. A.-Jauréguiberry — Dque
Kurrachee, 1er mai, st. Arvonian — R.-U. ou C.
Falmouth, 4, 3-m. fr. G.-Neumeyer (nit.), Dque

PASSAGES. — Prawle-Point, 2, 4-m. fr. A.-D.-Bordes, Iquique à Douvres.

AFFRÈTEMENT. — Un st. de Poti à Boulogne, 4400 tonnes minerai à 9 sh. 7 1/2.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Jules DELMOTTE
Née Jeanne-Léonie FONTAINE

pieusement décédée à Lille, le 2 mai 1910, dans sa 34e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service Solennels** qui auront lieu le **vendredi 6** dudit mois, à 11 h., en l'église Saint-Maurice, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Molinel, 42, à 10 h. 3/4.

Les Dames sont priées d'y assister.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Aimée VERWILGEN
Veuve de Monsieur Auguste JONCKHEERE

pieusement décédée à Lille, le 3 mai 1910, dans sa quatre-vingt-neuvième année, munie des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service** qui auront lieu le **vendredi 6 mai, à neuf heures un quart**, en l'église Sainte-Catherine, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Lomme pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Angleterre, 26, à neuf heures.

On est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes et de les remplacer par des prières.

Les Dames sont priées d'y assister. 3925

Les personnes qui, par erreur n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Romain DEGARNE
Époux de Madame Jeanne MAES

décédé à Lille, le 3 mai 1910, à l'âge de 37 ans, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service** qui auront lieu le **samedi 7 mai, à 10 heures**, en l'église Sainte-Marie-Madeleine, d'où son corps sera conduit au cimetière du Sud, pour y être inhumé.

Les Laudes seront chantées la veille à 5 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire 25, rue des Jardins, à 9 h. 3/4.

Les Dames sont priées d'y assister. 3926

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Joseph VANDAME
Veuf de Dame Jeanne ROUSSEAU
Brasseur

décédé à Lille, le 4 mai 1910, à l'âge de 60 ans, muni des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service solennels** qui auront lieu le **samedi 7** dudit mois, à onze heures, en l'église Saint-Etienne, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière du Sud, pour y être inhumé.

(Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille, à 5 heures 1/2 du soir).

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tenremonde, 10, à 10 heures 3/4.

Des **Messes** seront célébrées dans ladite église le lundi 23 mai, pendant toute la matinée; et un **Obit solennel** sera chanté le même jour à onze heures (les Laudes à 10 heures 1/2).

On est prié de n'apporter ni fleurs, ni couronnes. 5, 6 m.

MARCHÉS

MARCHÉ LINIER DE LILLE

Lille, le 4 mai 1910.

Lins. — Les transactions en lins de Pays sont fort calmes. Les prix maintiennent leur fermeté. En lins de Russie sont également peu actives. Les stocks diminuent et les prix sont toujours très fermes.

Etoupes. — Petit courant d'affaires à prix très discutés.

Fils. — Les affaires sont un peu moins animées. Les prix sont toujours très fermes.

Tailles. — Bonne semaine. Prix fermes.

COURS DU MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE LA RÉGION DU NORD

Lille, 4 mai 1910.

Avoine jaune. — Courant 18,75 vendeur ; prochain 18,80 vendeur ; juillet-août 18,65 acheteur, 18,90 vendeur ; 4 derniers 17,50 acheteur, 17,75 vendeur. Circulation 1500. Stock 3450. Tendance calme.

Avoine blanche. — Courant 18,50 payé ; prochain 18,60 vendeur, 18,40 acheteur ; juillet-août 18,50 acheteur, 18,70 vendeur ; 4 derniers 17,60 acheteur. Circulation 750. Stock 7950. Tendance calme.

Blé roux bigarré. — Courant 24,90 acheteur ; prochain 25,00 acheteur ; juillet-août 24,65 ; 4 derniers 23,75 vendeur. Circulation 800. Stock 1800.

Blé blanc. — Courant 25.00 acheteur ; prochain 25,10 acheteur ; juillet-août 24,85 ; 4 derniers 23,75 acheteur, 24,00 vendeur.

LILLE, 4 mai 1910.

Sucre : Cuite 1er jet, 39,.. — Pain n° 1, 79,.. — Cassés, boîtes 5 kilos, 79.50.

3/6 fin disponible, 53,25. — Droit de fabrication pour 1910 : 3,47.

Cours des alcools en livrable. — Courant, 53,25. — Prochain, 53,25. — J. A., 53,25 ; 4 derniers, 44,25. — 3 d'octobre, 42,75. — 4 prem., 44,..

Blés. — Blancs du Nord 24.50; macaux du Nord 24,25; macaux du Pas-de-Calais 23,50 à 24,..; macaux Somme-Oise 24,25 à 24,50, le tout rendu parité Lille.

Avoines. — Jaunes disponibles 18.85; jaunes 4 de mai 18.90 ; ligoves disponibles 19,10 ; ligoves 4 de mai 19,35 ; le tout rendu parité Lille.

Seigles. — Disponibles 17,75 ; 4 de mai 17,95; 5 d'août 17,35 rendu Nord.

Maïs. — Plata disponibles 18,75; 6 de juillet 18,.. sur wagon Dunkerque.

Orges. — Algérie disponibles 14,10 ; 4 derniers 15,.. sur wagon Dunkerque.

Marché aux bestiaux. — Nombre d'animaux amenés : Bœufs 133, vaches 89, taureaux 28, veaux 302.

Vendus pour Lille : Bœufs 98, vaches 23, taureaux 28, veaux 170.

Vendus pour le rayon d'approvisionnement : Bœufs 35, vaches 66, taureaux .., veaux 132.

Prix de revient au kilo sur pied : Bœufs, 1,03 0,93 0,83 ; vaches 0,90 0,80 0,70 ; taureaux 0,87 0,77 0,67 ; veaux 1,55 1,40 1,25.

Prix de revient au kilo de la bête entière déduction faite du cinquième quartier. — Bœufs 1,60 1,50 1,35 ; vaches 1,45 1,35 1,20 ; taureaux 1,40 1,30 1,15 ; veaux 2,25 2,10 1.95.

BOURBOURG, du 3 mai.

Avoine, 9.50 à 10.50. — Fèves, 18.30. — Choux fleurs, 30.00 à 50.00. — Oignons, les 100 kilos, 15.00 à 17.00. — Carottes, les 100 kilos, 5.00 à 5.50. — Pommes de terre, 100 kil. 6.00 à 10.00. — Poulets gras, la couple, 7.00 à 11.00. — Petits poulets, la c., 4.00 à 6.50. — Poules, la c. 4.00 à 5.00. — Canards jeunes, la c. 5.00 à 7.00. — Pigeons, la c. 1.20 à 1.40. — Oies jeunes, la c. 8.00 à 10.00. — Dindes, la c. 10.00 à 14.00. — Dindons, la c. 10.00 à 15.00. — Lapins, 2.00 à 3.00. — Beurre en pièce, le kil. 2.60 à 2.80. — Œufs, les 26, 1.80 à 2.00. — Lin, les 1.500 grammes, 1.65 à 1.75. — Etoupes, les 100 kil. 24.00 à 26.00.

Foire aux bestiaux du 3 Mai

Génisses grasses, de 0.85 à 0.95.
Génisses pleines, de 250 à 400 fr.
Vaches grasses, de 0.75 à 0.80 le k.
Vaches laitières de 600 à 650 fr.
Vaches pleines de 500 à 550 fr.
Bœufs gras, le kil. de 0.85 à 0.90.
Bœufs de Mayenne, le kil. de 0.85 à 0.90.
Taureaux de 200 à 300 fr.
Veaux gras du pays, de 1.30 à 1.40.
Mouton du pays, de 1.10 à 1.15.
Porcs gras du pays de 1.05 à 1.15.
Porcs coureurs, de 40 à 70 fr.
Porcs en cage, de 25 à 35 fr.
Truies, de 120 à 140 francs.

PARIS, 3 mai 1910.

Sucres raffinés. — La demande reste assez suivie de la part de la consommation. La tendance est ferme et les cours s'inscrivent en hausse de 50 centimes.

A Paris, on cote en disponible les 100 kilos par wagon complet (5000 kilos au moins), et suivant marques aux usines, non compris la taxe de 2 francs :

En cartons de 5 kilos rangés 76.50 à 77 ; en cartons de 1 kilo rangés 78 à 78,50 ; en caisses de 50 à 60 kilos rangés 77 à 77,50, en caisses de 25 à 30 kilos rangés 77,50 à 78 ; en caisses de 10 kilos rangés 78 à 78,50 ; raffinés en poudres, suivant marques, 74 à 74,50.

Pour les cours en province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport qui sont plus ou moins élevés, suivant la région.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 49 ; pains, 57.

Produits accessoires. — On cote en disponible ou sur bateau les 100 kilos, suivant marques, non compris la taxe de 2 francs :

Gros déchets en sacs 71,50 à 72,50 ; morceaux irréguliers 71,50 à 72,50, petits déchets 72 à 72,50, semoules (selon finesse), 73,50 à 74 ; glaces 73,50 à 74,50 ; sucres cristallisés en poudre 69,75 à 70,25 ; sucres cristallisés extr. acquit. 70,75 à 71,25.

Buvez du **BON VIN**

Pour avoir du **bon vin**, s'adr. : **Union Catholique de Saint-Charles, Directeur M. l'abbé Clavel.** Vin rouge côte du Rhône à 70 fr. Vin blanc à 80 fr. la pièce, logé rendu franco. Echantillons gratis. Ecr. à Dr **Union Catholique, à Vergèze** (Gard).

C'EST LE PRINTEMPS

Depuis quelques jours, le beau temps nous est revenu. C'est le printemps. C'est le réveil de la nature. C'est le retour à la vie. C'est aussi, pour un grand nombre de personnes, le retour des indispositions, des douleurs, des malaises occasionnés par le changement brusque de saison. C'est donc le moment de rafraîchir le sang, de se nettoyer le corps ; mais il faut éviter les purgatifs violents, à bases minérales, dont l'usage détermine souvent de l'irritation, de la fatigue et de l'affaiblissement. Ces inconvénients ne sont pas à craindre avec les **Dragées de Santé**, dont l'action douce et bienfaisante est due aux principes végétaux qui en constituent la composition. Aussi ces **Dragées** conviennent-elles bien à cette époque de l'année pour réveiller l'activité des voies digestives et rétablir ainsi le jeu normal et régulier des principales fonctions de l'organisme. L'emploi de ces Dragées n'assujettit à aucune disposition particulière puisqu'on les prend le soir au dernier repas. Elles conviennent à tous les tempéraments, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. Leur prix est à la portée de toutes les bourses, même les plus modestes, puisque la boîte qui contient **100 Dragées** ne coûte que 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies et au dépôt général chez M. DUBUS, 7, rue des Arts, à Lille, qui en fait l'envoi franco contre la somme de 1 fr. 60 en mandat poste.

Le Docteur **DOGNIAUX**, Spécialiste

Hernies (guérison complète en quelques jours sans bandage, pour la vie). Paiement après guérison.

Varicocèle, - Hydrocèle, - Difformités

Radicalement guéries par procédés spéciaux. Reçoit lundi et mercredi, de 1 à 3 heures, en son institut, *75, rue de l'Institut, à JUMET-Heigne*, près de Charleroi (Belgique).

Sœurs de Charité. — Aumôniers

SI VOUS VOULEZ

Manger avec appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

Prenez avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES

quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepositaires.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX

Maçonnerie — Béton armé
Montage de Chaudières et Cheminées d'usines
Plafrage — Plafonnage
Citernages - Enduits en simili-pierre
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

S. GOFFIN, Ingénieur Entrepreneur

8, rue de l'Epeule, Roubaix. Téléphone 749

BOURSE DE LILLE

DU 4 MAI 1910

CHARBONNAGES	C. jour	C. préc.
Albi (2 janvier 1910)	— —	— —
Aniche (31 décembre 1910)	1970 —	1960 —
Anzin (1er juillet 1909)	[illegible] —	8600 —
Blanzy (1er décembre 1909)	— —	— —
Bruay entière	1194 —	1195 —
Bruay 10e (15 février 1909)	119 25	120 —
Bully-Grenay (15 nov. 1909)	5599 —	5600 —
— 1/10 (15 nov. 1909)	112 75	112 75
Campagnac (1er juillet 09)	— —	— —
Carvin entière (8 septemb.)	3524 —	— —
Carvin 5 (1er sept. 1909)	699 —	— —
La Clarence (origine)	491 —	492 —
Courrières (30 sept. 1909)	3549 —	3549 —
Crespin tit. verts (origine)	115 50	116 —
Douchy (31 décembre 1909)	1140 —	1135 —
Dourges 100e (1er mai 1909)	381 —	381 —
Drocourt 1800 (30 oct. 1909)	7050 —	— —
Drocourt 10e (1er oct. 1909)	709 —	709 —
Drocourt 3500	7050 —	— —
Drocourt le 10e	700 —	709 —
Escarpelle (1er décemb. 09)	1070 —	1070 —
Ferfay (2 janvier 1909)	490 —	490 —
Flines-Rèches (coup. et.)	97 —	96 —
Lens ent. p. (30 sept. 1909)	1069 —	1068 —
Lens 10e (30 sept. 1909)	109 75	109 50
Liévin (1er décembre 1909)	— —	4505 —
Liévin 300e	150 25	— —
Ligny-l-Aire (15 juin 1909)	661 —	665 —
Marles 30 % (15 juin 1909)	2634 —	2625 —
Marles 70 % (2 janvier 1909)	3340 —	3345 —
Marles 20e (2 janvier 1909)	168 75	170 —
Meurchin 5e (31 août 1909)	2839 —	— —
Nord d'Alais (origine)	300 —	300 —
Ostricourt (10 janvier 1909)	3215 —	3225 —
Thivencelles (1er juill. 09)	1449 —	1449 —
Vicoigne act. (15 nov. 09)	1757 —	1750 —
Vicoigne 10e	— —	— —
BANQUES (Actions)		
Crédit du Nord	— —	700 —
Verley Decroix	— —	1750 —
Devilder et Cie	— —	1150 —
VALEURS DIVERSES		
Gaz de Wazemmes	580 —	580 —
Rousseau	— —	406 —
S Sauvt-Arras (15 jan 1910)	— —	235 —
Bleche S Vaast (15 [illegible] 09)	— —	2815 —
Margarine Béth. (1er oct 09)	305 —	309 —
Denain-Anzin (1er déc. 09)	2190 —	2175 —
La Lucette	959 —	900 —
Senelle (30 juin 1909)	— —	805 —
Lille et Bonnières pr.	— —	625 —
Forges St-Amand	— —	825 —
Tramways Electr de Lille	— —	685 —
Pouillier-Long	— —	50 —
Chantiers de France	480 —	477 —
P. Durot	— —	130 —
Etablissements Wibaux	— —	202 —
Laiterie Nord de la France	— —	395 —

Petite Bourse du 4 au comptant

VALEURS	Ouv.	Clôt.	VALEURS	Ouv.	Clôt.
3 0/0	97 25	[illegible]	Ville de Paris	[illegible]	[illegible]
Indo-Ch. 3 1/2	[illegible]	4?0	1875 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Indo-Ch. 3 0/0	417	[illegible]	1892 [illegible]	4?5	[illegible]
Chine 4 0/0	99 35	99 30	1898 2 0/0	41?	411
Russe 4 0/0	94 50	[illegible]	1899 2 0/0	[illegible]	423
Russ. 3 0/0 1896	76 50	[illegible]	Crédit foncier Com. 1879	4?8	475
Banque de F.	4125	[illegible]	— 1880	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier	[illegible]	[illegible]	— 1891	393 50	394 50
Cr. Lyonnais	1415	1410	— 1892	413	413
Banq. de Paris	[illegible]	[illegible]	— 1898	476	480
Société Génér.	[illegible]	[illegible]	Fonc. 1879	511	510
Est	932	[illegible]	— 1883	435	432
Midi	[illegible]	[illegible]	— 1885	475 50	475
Nord	[illegible]	[illegible]	— 1895	446	445 75
Orléans	[illegible]	1395	Obligations :		
Ouest	[illegible]	965	Nord 3 0/0	4??	432
P.-L.-M.	[illegible]	[illegible]	Est 3 0/0	[illegible]	411 50
Ville de Paris :			Ouest 3 0/0 a.	433	[illegible]
18[illegible]	[illegible]	[illegible]	Ouest 3 0/0 n.	[illegible]	430
1[illegible]	4?5	[illegible]	P.L.M. 3 0/0 a	433	[illegible]
5873 3/4	[illegible]	[illegible]	P.L.M. 3 0/0 n	433	430

BOURSE DE LONDRES

DU 4 MAI 1910	Précéd.	Ouverture
Consolidés	81 5/8	81 11/16
Extérieure	9? 1/2	9? 1/2
Turc (série D)	93 1/4	93 1/4
Banque ottomane	18 1/4	18 3/4
Rio-Tinto	[illegible]	71 1/?
Consolidés Golsfield	6 21/32	6 21/32
East-Rand	5 ?/32	5 ?/32
Rand Mines	9 11/32	9 ?/32
Chartered	1 25/32	1 25/32
Robinson Gold	9 7/8	9 7/8

FEUILLETON N° 21

LA FORCE CACHÉE

Par Jean THIÉRY

Prenant prétexte de très anciennes relations avec sa vieille parente, ils questionnèrent Suzanne sur ce qu'elle comptait faire, et, comme elle n'avait ni toit, ni asile, lui offrirent leur protection.

Mais cette proposition, qui aurait dû lui inspirer tout au moins de la gratitude, sembla plonger la jeune fille dans un véritable effroi et la fit se ressaisir.

Avait-elle oublié qu'elle ne pourrait jamais rien accepter de ceux que sa mère traitait en adversaires ?

Non, elle n'accepterait rien d'eux, pour doucement et instamment que Jo l'en priât.

Elle annonça aussitôt son désir de travailler, de chercher à se suffire. D'ailleurs, de désolantes nouvelles lui arrivaient du Béarn, et elle avait non plus à songer à elle-même, mais à sauver sa mère de la misère.

On s'offrit aussitôt à l'aider à trouver une situation.

La place d'institutrice chez Mme Battant étant vacante, on s'efforça de la lui procurer. Mme Battant fut longtemps à se décider, refusant de comprendre que ses hésitations pouvaient amener chez d'autres de cruelles angoisses.

Entre temps, folle d'inquiétude de savoir sa fille seule à Paris, Mme de Mertens appelait Suzanne, la conjurant de venir jusqu'à elle, coûte coûte.

La jeune fille partit.

Mais combien fut de courte durée la douceur de ce revoir ! Que de souffrances pour toutes deux allait contenir ce séjour à Mertens !

La baronne ne fut point longtemps à se demander pourquoi son enfant était si différente de ce qu'elle aurait voulu qu'elle fût.

S'était-elle donc trompée en la confiant à sa vieille parente ? Mme Chatel, en quelque façon, avait-elle trahi sa confiance ?

Très vite, la crainte lui en vint. Aussitôt, indignée, exaspérée, elle se flatta de défaire en quelques jours le long travail de bien des années et y employa toute son énergie, sa force, sa violence.

Pour qui connaissait Mme de Mertens, il est facile de s'imaginer combien durent être pénibles les scènes incessantes qu'elle fit à Suzanne et par lesquelles elle tenta de convaincre la jeune fille des choses terribles qu'elle avait dans l'esprit.

Et la pauvrette, se refusant à croire à la possibilité de tant de mal, se courbait, se tordait, sous les propos torturants de sa mère comme un arbrisseau sous le vent d'orage.

Elle pâlissait, tremblait et, devant ce qu'on aurait voulu l'obliger à croire, était prise de la peur de vivre et du désir de mourir.

« Mère !... Mère !... suppliait-elle, êtes-vous sûre de ne pas vous tromper ? »

Et Mme de Mertens s'indignait encore plus de ce doute.

Non, elle ne se trompait pas ! M. Monti-Ville était un brigand, un menteur, un hypocrite !... Les siens avaient dépouillé, trahi les Mertens ! Leur fortune était de l'argent volé... volé !... Si la chose ne pouvait être prouvée, c'est qu'il n'existait plus de justice sur la terre... mais heureusement qu'il en était encore une au Ciel !

« Elle se manifestera... quelque jour !... criait la pauvre femme. Dieu frappe, châtie à son heure ! »

Mme de Mertens, en disant ces mots, était effrayante d'exaltation, avec ses grands gestes prophétiques et ses yeux qui flambaient.

Et c'était le cœur brisé que la jeune fille, nouant ses mains, levant son regard vers le ciel, répondait à tout en suppliant :

« Oh ! mon Dieu, par pitié, par pitié, faites-moi connaître la vérité ! »

Ces détails, Mme Malmenet me les donna de cette voix calme et chantante qui semblait toujours voleter au-dessus des choses sans jamais les approfondir. N'voyait-elle rien du drame affreux que je démêlais en ce récit ?

Evidemment, il passait inaperçu pour elle, car lorsque je m'écriai : « M. Monti-Ville est un misérable ! ... » il sembla que nous ne parlions plus le même langage.

Elle railla.

— Vous aussi, vous voilà prise de la même phobie que la baronne ?

Mais si elle semblait décidée à poursuivre ses railleries, moi je poursuivais mes pensées et songeais :

« Je m'explique, maintenant, pourquoi cette dépêche n'est pas parvenue, pourquoi cette enfant n'a pas été prévenue de la mort de sa mère. L'aubergiste a dû être payée pour que les choses soient ainsi, et pas autrement. On aurait craint les dernières paroles, les dernières volontés de celle qui allait mourir... Oh ! que cet homme est coupable ! Je n'aurais jamais cru qu'on pût l'être avec tant de raffinements !

Et j'ajoutai à voix haute :

— Je comprends maintenant pourquoi le concierge croit à un « mal donné ». Je comprends pourquoi Mme de Mertens disait Mme Monti-Ville atteint d'un châtiment affreux. Il est dévoré de remords. Il a dû commettre quelque mauvaise action, peut-être plus : un crime. S'il s'efforce de le cacher à tous, il ne peut se le cacher à lui-même. De là cette maladie étrange, ces hallucinations. Il a assez cherché à faire passer pour folle Mme de Mertens. Serait-il frappé à son tour comme il a voulu frapper ?...

— Quel emballement, ma très chère ! me répondait Mme Malmenet, vous m'effrayez vraiment... Depuis quand considérez-vous les événements au travers d'un verre grossissant ? Ce n'est plus de la sagesse. M. Monti-Ville n'est coupable que d'imprudence : il n'aurait pas dû s'intéresser à des gens qui lui voulaient du mal. S'il l'a fait c'est en raison des relations anciennes de sa famille avec les Mertens ; c'est parce qu'il voulait soustraire ces enfants aux extravagances de leur mère.

— Il a envoyé le fils mourir là-bas !...

— Allez-vous le rendre responsable de cette mort ?

— Et croyez-vous qu'il laissera jamais son fils épouser Suzanne ?

— Il ne désire que cela.

— Allons donc !

— Mais, ma très chère, je vous l'assure... quel entêtement, quel feu, quelle flamme !

— Tout cela est machiné, truqué et caché Dieu sait quoi.

— Comme si un homme aussi occupé, qui a le pied en mille affaires, avait le temps de s'arrêter à de telles vétilles !... Car ce n'est que vétilles pour lui, cette querelle avec Mme de Mertens. Du reste, depuis le début, il l'a toujours traitée par le mépris.

— Et moi, je vous dis que cet homme a commis des vilenies et ne peut en détourner sa pensée.

— Mais vous ne le connaissez pas, le malheureux !... Il est incapable de faire du mal à une mouche !

— Je maintiens mon dire.

— A votre aise.

Oui, je comprends maintenant pourquoi, renonçant à convaincre sa fille par la discussion, Mme de Mertens avait préféré lui écrire ces choses qu'elle ne devait pas oublier.

Je crus deviner aussi tout à coup dans quel but M. Monti-Ville cherchait à savoir, après la mort de la baronne, où se trouvaient les pages écrites par elle durant ses derniers jours.

Il désirait ces papiers pour, évidemment, les faire disparaître.

Ainsi, nul n'aurait connu les suprêmes volontés de la pauvre femme. L'obstacle était à jamais brisé, la route libre.

L'importance du dépôt à moi confié me fut ainsi révélée, et je fus prise de la terreur de n'avoir point placé ce manuscrit en un lieu assez sûr.

Marianne ne m'avait-elle pas dit, en me remettant le petit cahier :

« — Serrez-le bien, cachez-le bien, je crois cet homme capable de tout... »

Il me fallut aussitôt revenir précipitamment chez moi, m'assurer que le manuscrit était en même place, que personne ne me l'avait enlevé.

D'une main tremblante, j'ouvris mon secrétaire.

Sous sa bande de parchemin, scellée de cachets, le petit cahier était toujours là.

Je m'en saisis.

Il me sembla une chose vivante que je crus sentir palpiter entre mes doigts.

« A communiquer à ma fille, si un danger la menaçait. »

La première fois que j'avais lu cette recommandation, je me demandais de quel danger Mme de Mertens voulait préserver sa fille... Je le savais aujourd'hui : c'était du piège tendu à la crédulité de cette pauvre enfant par l'appât d'un mariage qui ne serait jamais et ne pouvait pas être, ne fût-ce que par respect pour l'opposition que, vivante, y eût faite Mme de Mertens.

« Je veillerai ! » fis-je.

Et je replaçai en lieu sûr le manuscrit, ces quelques feuillets qui résumaient tant d'angoisses, de souffrances, de déchirement, d'heures douloureuses.

(A suivre.)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE
TÉLÉPHONE 11-26

Le gérant : Ch. VERIN

Imp. *Croix du Nord*, 15, r. d'Angleterre, Lille.